



## HONORAIRES DE NEGOCIATION

PORTANT SUR LES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION OU COMMERCIAL, LES PARKINGS ET SUR LES TERRAINS A BATIR

### 1 : MANDAT DE VENTE : honoraires charge vendeur

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
De 0 à 65 000 €	5 000 €
De 65 001 € à 100 000 €	7 %
De 100 001 € à 140 000 €	6%
De 140 001 € à 200 000 €	5 %
De 200 001 € à 250 000 €	4,5 %
De 250 001 € à 400 000 €	4 %
Supérieur à 400 001 €	3,5 %

### 2 : MANDAT DE RECHERCHE : honoraires charge acquéreur

*Le barème est identique au mandat de vente*

- Il est précisé que le montant des honoraires affichés dans ce barème constitue **le montant maximum** des honoraires pouvant être pratiqués.
- En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence immobilière, promoteur immobilier pour les biens neufs en cas de VEFA...), le barème applicable reste celui du professionnel titulaire du mandat initial.
- Le montant de TVA appliqué est celui légalement en vigueur au moment de la vente définitive
- Barème applicable à compter du 7 mars 2022





## HONORAIRES DE L'ACTIVITE DE COURTAGE EN PRET

Y.D.C est Inscrite à l'ORIAS sous le n°20002055 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)), et intervient en qualité de mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement, ayant reçu mandat de G2N, RCS Rouen 849 569 454, courtier en opérations de banque et services de paiement, ORIAS n°19004067, Franchisé indépendant, membre du réseau Meilleurtaux.com.

Le honoraires sont ceux pratiqués par l'agence MEILLEURTAUX, située 4 RUE PASTEUR 76190 YVETOT.

Un crédit vous engage et doit être remboursé, vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.